

ARRETE n°2020- 308 /MS/CAB portant nomination de Directeurs de service au Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya.

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
- Vu la loi n°057-2017/AN du 19 décembre 2017 portant statut de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
- Vu le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu le Décret n°2017-0044/PRES/PM/MS/MERSI/MINEFID du 1er février 2017 portant érection du Centre hospitalier régional de Ouahigouya en Centre hospitalier universitaire régional ;
- Vu l'arrêté n°2020-0223/MS/CAB du 03 Juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG) ;
- Vu le Décret n°2018-0293/PRES/PM/MS du 18 avril 2018 portant nomination du Directeur général du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya ;

Sur proposition du Directeur général du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG).

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions de directeur au regard de leur nom au Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya (CHUR-OHG).

Article 2 : Monsieur Salam OUEDRAOGO, matricule 46 929 S, Médecin spécialiste en Chirurgie générale, est nommé Directeur des services médicaux et techniques (DSMT).

Article 3 : Monsieur Pépin John Hamlet NIKIEMA, matricule 49 170 Z, Médecin spécialiste en pédiatrie, est nommé Directeur de la prospective hospitalo-universitaire et de la coopération (DPHUC).

Article 4 : Monsieur Rassidou GUIRA, matricule 334 073 T, Pharmacien spécialiste en pharmacie hospitalière, est nommé Directeur de la qualité (DQ).

Article 5 : Monsieur Athanase Kientiga BAYALA, matricule 82 274 N, Conseiller de santé en sciences maïeutiques et santé de la reproduction, est nommé Directeur des soins infirmiers et obstétricaux (DSIO).

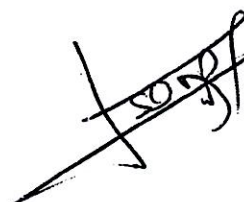
Article 6 : Monsieur Ambroise Nomwendé SANDWIDI, matricule 324 797 H, Administrateur des hôpitaux et des services de santé, est nommé Directeur des services généraux et de la logistique (DSGL).

Article 7 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé et le Directeur général du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et il sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 26 AOUT 2020

Ampliations :

- PCA/CHUR-OHG.....1
- DG/CHUR-OHG1
- Dossier individuel.....5
- Intéressés5
- Archives /chrono.....1



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Étalon